

N° d'ordre : 1

DELIBERATION N°01/CCAS/24
Relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 25 JAN. 2024,

Vu la délibération n°19/14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont-Dore en sa séance du 23 avril 2014 modifiant la délibération N° 78/91/XII, portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont-Dore ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2024,

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré.

DECIDE :

- Article 1 :** Il est pris acte que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 s'est appuyé sur le rapport d'orientation budgétaire et qu'il s'est déroulé dans les conditions prévues par l'article L.212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.
- Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>
- Article 3 :** Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Mont Dore et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 25 JAN. 2024

Le secrétaire de séance
La directrice du CCAS



Dominique BEGAUD

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour le Président absent,
la Vice-présidente



Rusmaeni SANMOHAMAT

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

29 JAN. 2024

CONTRÔLE DE LEGALITE

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
CCAS (registre et affichage)

Le président certifie que la présent acte
ayant été transmis le 29 Janvier 2024
Au Commissaire Délégué
Et notifié le 30 Janvier 2024
Et/ou publié le 30 Janvier 2024
Est exécutoire de plein droit

Pour Ampliation
La Directrice adjointe du CCAS
Prénom et nom
SCHMITZ Valérie
